

Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris



☎ 02 38 92 40 72

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué par Madame Marie-Annick MARCEAUX maire sortante, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente communale Florimond Raffard, sous la présidence de Monsieur Guy MEZARD, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 16 mars 2026.

**Présents** : Guy MEZARD, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Bernard BOURASSIN, Sylviane CAILLE, Christiane DENIZARD, Anne GUEGNON, Richard HOURDEQUIN, Stéphane JACOB, Marie-Annick MARCEAUX, Gérald POPHILLAT, Florence QUIGNON, Jérôme RAFFARD, Caroline VANI.

**Absent excusé** : Jimmy PAUVERT (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*).

**Secrétaire de séance** : Caroline VANI.

**Nombre de Conseillers**

- En exercice ..... 15
- Présents ..... 14
- Votants ..... 15

**Objet** : Détermination du nombre d'adjoints au sein du Conseil Municipal

**Délibération n°16/2026**

**Monsieur le Maire expose** : L'article L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les règles relatives à la détermination du nombre d'adjoints au sein du Conseil Municipal.

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du Conseil Municipal de la commune de Noyers étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est donc de 4 (*soit 30 % de 15 : 4.5 arrondis à l'entier inférieur*).

En conséquence de quoi, **le nouveau maire élu propose** au conseil municipal de fixer à 4 le nombre d'adjoints, siégeant au conseil.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité**, approuve la proposition de création de 4 postes d'adjoints au Maire et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Monsieur Le Maire,  
Guy MEZARD.

Madame La Secrétaire de séance,  
Caroline VANI.